

**COMMUNE DE GENAS (RHONE) - ANNÉE 2024**  
**DÉCISION DU MAIRE n° 2024-006**

OBJET : Vente du véhicule Renault Kangoo immatriculé 211 BDN 69

Nomenclature : 3.2 Aliénations

**LE MAIRE DE GENAS,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1111-1 relatif au principe de libre administration des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22 ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-03-02 du 2 juin 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire et notamment le point 10° autorisant le Maire à « *décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros* »,

Considérant l'offre de la Société Automobile Castraise garage AD Expert, située 162 rue de Lautrec à Castres (81100), d'acquérir le véhicule Renault Kangoo immatriculé 211 BDN 69 pour la somme de 1 000 euros TTC ;

**DÉCIDE**

Article 1<sup>er</sup> : De vendre à la société Garage AD Expert, située 162 rue de Lautrec à Castres (81100), le véhicule Renault Kangoo immatriculé 211 BDN 69 pour la somme de 1 000 euros TTC ;

Article 2 : De sortir le bien de l'inventaire de la Ville ;

Article 3 : De dire que cette recette sera imputée à l'article 775 du budget.

Fait à Genas, le 15 juillet 2024

**Daniel VALÉRO**

Maire de Genas  
Premier vice-président de la CCEL  
Vice-président du Département du Rhône